



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4759

Approbation de la nouvelle grille tarifaire de location des espaces du Musée des beaux-arts, sis
20 place des terreaux à Lyon 1er – EI 01 013

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4759 - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE
DE LOCATION DES ESPACES DU MUSEE DES BEAUX-
ARTS, SIS 20 PLACE DES TERREAUX A LYON 1ER – EI 01
013 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon, sis 20 place des Terreaux, à Lyon 1^{er}, relève du domaine public communal. C'est un lieu patrimonial, proposant des espaces d'accueil d'exception. En effet le cloître, l'auditorium, le réfectoire, la salle de restaurant et certains espaces permettent d'organiser des réceptions et des conférences. Il est aussi possible d'organiser dans les salles du musée des visites accompagnées par des médiateurs lors des réceptions.

Le Musée des beaux-arts de Lyon est sollicité par des utilisateurs privés afin d'organiser des réceptions en journée ou en soirée à destination de leurs personnels, clients ou contacts.

Afin d'encadrer fonctionnellement ces mises à disposition et valoriser ainsi le bâtiment et le musée par la location de certains espaces une convention type de mise à disposition d'espace du Musée des beaux-arts de Lyon ainsi que les tarifs ont été approuvés lors des Conseils municipaux du 20 janvier 2014, du 16 mars 2015 et du 25 avril 2016 (délibérations n° 2014/6207, n° 2015/955, et n° 2016/1993).

Au vu des évolutions de fonctionnement du musée et des nouvelles demandes des utilisateurs, il est opportun d'apporter des évolutions dans les tarifs afin de pouvoir répondre au mieux aux diverses sollicitations concernant la mise à disposition des espaces du musée.

Les nouveaux tarifs de mise à disposition des espaces du Musée des beaux-arts de Lyon sont répertoriés dans la grille tarifaire ci-dessous et annulent et remplacent les tarifs approuvés par les délibérations 2014/6207, 2015/955 et 2016/1993 :

I- Mise à disposition d'espaces :

De nouveaux espaces peuvent être mis à disposition tels que les salles du Pérugin, Chenavard et exposition dossier. Les conditions de mise à disposition des différents espaces sont précisées (jours et horaires, capacité d'accueil...), et les tarifs simplifiés.

ESPACE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	FORMULE	TARIFS			
			JOURNÉE HORAIRES D'OUVERTURE		MATINÉE / SOIRÉE HORS HORAIRES D'OUVERTURE	MARDI JOUR DE FERMETURE
			1/2 JOURNÉE	JOURNÉE ENTIÈRE		
AUDITORIUM HENRI FOCILLON	182 personnes assises	MAD Mise à disposition de l'espace	2 000 € HT	4 000 € HT	5 000 € HT	
CAFÉ-RESTAURANT LES TERRASSES SAINT-PIERRE	Intérieur 70 personnes assises 100 personnes en cocktail 180 personnes en pause café	MAD	2 000 € HT	4 000 € HT	1-120 personnes Forfait base à 5 000 € HT au-delà de 121 personnes Forfait base + 40 €HT / personne supplémentaire	
	Terrasse 100 personnes assises 180 personnes en cocktail ou en pause café	Petit-déjeuner Mise à disposition de l'espace entre 8h30 et 10h + visite (1H)			50 personnes Forfait base à 1 500 € HT + visite à 500 €	
JARDIN-CLOITRE	300 personnes assises 500 personnes en cocktail	MAD			1-120 personnes Forfait base à 5 000 € HT au-delà de 121 personnes Forfait base + 40 €HT / personne supplémentaire	
RÉFECTOIRE BAROQUE	140 personnes assises 200 personnes en cocktail	MAD			1-120 personnes forfait base à 5 000 € HT au-delà de 121 personnes forfait base + 40 €HT / personne supplémentaire	
SALLE DU PÉRUGIN	50 personnes en cocktail	MAD			2 500 € HT	
SALLE CHENAVERD	20 personnes assises	MAD	1 500 € HT	2 000 € HT		
SALLE EXPOSITION DOSSIER	20 personnes assises	MAD	1 500 € HT	2 000 € HT		

II- Visites privées :

Ces tarifs ne sont pas assujettis à TVA

TARIFS

ESPACE VISITÉ	NOMBRE DE PERSONNES	JOURNÉE HORAIRES D'OUVERTURE	MATINÉE / SOIRÉE HORS HORAIRES D'OUVERTURE	MARDI JOUR HEBDOMAIRE DE FERMETURE
COLLECTIONS PERMANENTES	< 25 personnes	250 €par groupe de 25 personnes	1 000 €	
	entre 26 et 100 personnes		1 500 €	
	> 100 personnes		2 000 €	
EXPOSITIONS TEMPORAIRES	< 25 personnes	300 €par groupe de 25 personnes	1 000 €	
	entre 26 et 100 personnes		1 500 €	
	> 100 personnes		2 000 €	

III- Suppléments et frais spéciaux :

NATURE	TARIFS
Mise à disposition de plusieurs espaces de manière concomitante	1000 €HT par espace supplémentaire
Mise à disposition des espaces pour deux journées ou soirées consécutives	Le tarif de la seconde journée ou soirée est fixé au même prix que le tarif de la première
Dépassement des horaires de mise à disposition des espaces - Horaires d'ouverture en journée : 10h-18h les lundis, mercredis, jeudis, samedis et dimanches - 10h30-18h30 les vendredis - Fermeture complète du musée avant 1h, démontage des prestataires spéciaux compris, pour les mises à disposition en soirée hors horaires d'ouverture du musée	2 000 €HT

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2014/6207 du 20 janvier 2014, n° 2015/955 du 16 mars 2015 et n° 2016/1993 du 25 avril 2016 ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les tarifs de location d'espaces du Musée des beaux-arts précités sont approuvés et sont appliqués à partir du 24 mai 2019. Les tarifs HT seront soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.
- 2- Les recettes seront imputées sur le budget du Musée des beaux-arts, nature 752 – fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER